

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal du mardi 18 août 2020

**Étaient présents:** Michel LAFONT, Julien GAUCHARD, Cyril COURRIOUX, Max GALLON, Géraldine HERMAN, Catherine DOMENICHINI, Sonia STENGEL, Romain MEYER, Dominique BORDARIER,.

**Absents excusés :** Rodolphe GUILLAUMONT, Éric DAVID

**Procuration :** Rodolphe GUILLAUMONT donne son pouvoir à Julien GAUCHARD

**Secrétaire de séance :** Catherine DOMENICHINI

#### Début de conseil à 18h04 :

##### **1) Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement d'une liste de 24 contribuables**

Monsieur Le maire précise que cette commission qui se réunit une fois par an, a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties et un rôle d'information auprès des services fiscaux. Il propose à l'assemblée de maintenir les personnes précédemment nommées et de remplacer les personnes ayant quitté la commune ou décédées.

Sept nouvelles personnes sont proposées : Catherine Doménichini, Albert Sauer et Cédric Salviac, Sonia Stengel, Pierre Perret, Yannick Barrot, Raymond Bonnefille.

A l'unanimité le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Yannick BARROT, Anne BEDOU, Louis BERAUD, Raymond BONNEFILLE, Christian BORDARIER, Pascale CHABROL épouse MARGOLLE, Josiane CHAUVET épouse TASSIN Jacqueline COLMANT épouse SAUER, Catherine PASQUALINI épouse DOMENICHINI, Patricia HEBERT épouse JACOB, Frédéric LARGUIER, Henri LARRERE, Pascal LEFEUVRE, Stéphane MARTIN, Jacques MINE, Didier MUFFAT-JEANDET, Pierre PERRET, Françoise PICARD épouse RONDET, Jérôme ROUSSEL, Albert SAUER, Cédric SALVIAC, Sonia STENGEL, Frédéric TIEPEL, André TOUFLET

Parmi ces 24 personnes nommées, les services fiscaux en désigneront 12 : 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Durée du mandat : 6 ans

##### **2) Droit à la formation des élus locaux**

Monsieur Le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant au moins égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

Monsieur Le maire ajoute que ce montant paraît insuffisant pour les prochains exercices et qu'il évoluera en concertation avec la commission Finances. En effet il souhaite que tous les élus soient formés, par exemple à la prise de parole en public, car ils vont être amenés, dans le cadre du projet de l'équipe municipale, à animer les réunions avec les habitants.

Vote pour à l'unanimité

**3) Décision modificative : virement de 7 € au compte 1068 (affectation du résultat)**

L'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) prévoit au budget 2020 la somme de 114 900 €. L'affectation du résultat 2019 étant exactement de 114 907, 82, la trésorerie d'Uzès demande une augmentation de ce compte de 7 euros afin qu'il n'y ait pas un écart de plus de 1 € entre le budget et le titre à établir.

Vote pour à l'unanimité

**4) Commission d'appel d'offres : désignation de trois suppléants**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération 040/2020 ne prévoyant pas de membres suppléants à la commission d'appel d'offres, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections soit trois membres titulaires et trois membres suppléants.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

Une unique liste est présentée à savoir :

Membres titulaires : Dominique BORDARIER, Romain MEYER, Max GALLON

Membres suppléants : Cyril COURRIOUX, Sonia STENGEL, Catherine DOMENICHINI

Voté à l'unanimité

**5) Redevances d'occupation du domaine public Enedis et Orange : fixation des tarifs 2020**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les tarifs sont encadrés. Il est convenu par les élus de voter pour le montant maximal autorisé à savoir :

- Enedis : 212 € par an
- Orange : 41,66 € par kilomètre d'artère souterraine et 55,54 € par kilomètre d'artère aérienne

Vote pour à l'unanimité

**6) Droit de préemption urbain :**

a. Parcelle C 789 – lieu-dit Puech Saint-Martin

b. Parcelle B 1230 – lieu-dit Coucarière

c. Parcelles B 809, 810 et 1046 – lieu-dit Le Plus Haut Mas

Pour les trois biens cités en objet, la commune ne préempte pas.

Vote à l'unanimité.

**7) Questions et informations diverses**

- Olivier Chabrol est blessé et en arrêt de travail jusqu'au 31 août. Le conseil municipal demande aux habitants d'être bienveillants et de faire attention de garder propre la plateforme de tri. Le conseil sera vigilant sur ce point.
- Problème avec le 2ème ramassage (samedi) des ordures ménagères du SICTOMU: certaines zones du village n'ont pas été relevées. La mairie a porté réclamation, Les conseillers élus au SICTOMU s'occupent activement de ce problème.

Fin du conseil municipal: 18h45

Le secrétaire de séance,  
Catherine Doménichini

